Image not found or type unknown

L'avocat est-il cher ? L'avocat pas cher existe-t-il ?

publié le **26/04/2014**, vu **5360 fois**, Auteur : Michèle BAUER,Avocat Bordeaux

La rumeur est constante, persistante, l'avocat est cher et l'avocat pas cher n'existerait pas ! Alors est-ce le cas, l'avocat est-il vraiment cher... si tel est le cas, il faut se mettre à la place des avocats et comprendre le fonctionnement d'un cabinet. Quelques explications.

Question étrange, pouvez-vous penser… question étrange en plus venant d'un avocat ou d'une avocate.

C'est une question que vous êtes en droit de vous poser quand vous venez nous consulter.

Nous souffrons d'une mauvaise réputation et la rumeur dit « un avocat c'est cher »…

La rumeur est-elle fondée un avocat est-il vraiment cher comme cela se raconte sur les forums internet, sur certains sites qui essaient de se récupérer le marché du droit ?

Ma réponse est à la fois oui et non.

Tout d'abord, ce qui est cher pour les uns ne l'est pas pour les autres, tout est bien relatif.

Puis, il est utile de s'interroger sur le pourquoi des honoraires qui peuvent apparaître pour certains très chers.

Il est naturel, normal que lorsqu'un avocat vous dit que la contestation de votre licenciement devant le Conseil de Prud'hommes vous coûtera un forfait de 2000 HT euros auquel s'ajoutera un pourcentage prélevé sur le résultat, si vous percevez des revenus de 3500 euros par mois vous êtes en droit de penser que c'est cher.

Cependant, vous raisonnez « à votre place » et vous vous dites: « *eh bien en deux dossiers, cet avocat gagne presque le double de ma rémunération, il est cher et il est riche »;*

Votre raisonnement est faux car il faut vous mettre à la place de l'avocat, l'avocat qui est un professionnel libéral, installé à son compte, l'avocat qui n'a pas d'employeur et qui au contraire a des salariés.

Si l'avocat est cher, c'est parce que ce qu'il vous facture n'est pas uniquement le prix de son travail et de sa prestation intellectuelle, l'avocat vous facture aussi ses frais de fonctionnement.

Lorsque vous lui payer des honoraires équivalent à 2000 euros HT soit 2400 euros TTC, l'avocat que vous aurez choisi « ne se met pas dans la poche » 2400 euros.

Il doit:

- payer la TVA de 400 euros, eh oui nous sommes avocats mais aussi un peu percepteurs des impôts

- payer sa secrétaire qui tapera les conclusions dans votre dossier, qui vous répondra au téléphone, qui fera les photocopies…

- payer son collaborateur ou sa collaboratrice avocat comme lui qui vous assistera peut-être à l'audience, qui effectuera des recherches complémentaires dans votre dossier.

- payer ses charges sociales: sa caisse de retraite, sa caisse d'assurance maladie, son URSAFF, ses cotisations à l'ordre, ses cotisations au Conseil national des barreaux (CNB), son assurance responsabilité, sa cotisation au RPVA (réseau privé virtuel d'avocats)…

- payer ses charges fixes: son prêt pour le cabinet s'il l'a acheté, ou son loyer s'il loue, la location du photocopieur, le téléphone, le papier, les timbres…

Et après, seulement après avoir réglé tout cela, l'avocat se paiera… et sur les 2400 euros qu'il vous aura demandé, il pourra se payer sur votre dossier entre 900 et 1000 euros s'il a peu de charges de fonctionnement. Bien entendu sur ces 900 ou 1000 euros, il sera imposé sur le revenus tout comme vous.

Sa prestation intellectuelle sera donc bien mal payée par rapport aux années d'études effectuées et au temps passé sur un dossier prud'homal.

Un prud'hommes dure en moyenne entre 9 et 16 mois à Bordeaux: l'avocat vous assiste à la conciliation, puis rédige des conclusions, des conclusions responsives, et éventuellement un troisième jeu de conclusions, il suit la mise en état, et enfin il plaidera votre dossier. Durant toute la procédure, il vous informera et vous conseillera… allez en moyenne à combien d'heures estimez-vous ce travail, pour ma part je pense qu'il y en a bien pour une vingtaine d'heures minimum (parce que dans certains dossiers, il faut aussi faire des recherches, actualiser la jurisprudence surtout en droit du travail), donc au minimum 20 heures de travail, et l'avocat arrive à se payer 1000 euros soit 50 euros de l'heure. Vous comprenez pourquoi devant le Conseil de Prud'hommes certains avocats (j'en suis) demandent un honoraire dit de résultat, sous forme de pourcentage sur le résultat obtenu ?

Alors oui, l'avocat est cher et il doit vous être cher, il n'y a pas à rougir de demander à être justement payé pour le travail effectué ou à effectuer. Payer son avocat lorsque l'on en a les moyens, c'est estimer son travail c'est le rendre cher et je vous assure un dossier dans lequel le client ne rechigne pas, paie en temps et en heure, c'est un dossier qui sort plus vite de notre cabinet, c'est un dossier dans lequel nous sommes plus motivés et dans ce dossier le client nous est cher !

Contact: cabinet@michelebaueravocate.com 33 Cours Pasteur- 33 000 BORDEAUX tél 05 47 74 51 50

Copyright © 2026 Légavox.fr - Tous droits réservés